

Portefeuille Scotia Vision prudente 2020

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds

Période close le 30 juin 2013

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants financiers, mais pourrait ne pas contenir les états financiers semestriels complets du Fonds. On peut obtenir, sur demande et sans frais, un exemplaire des états financiers semestriels en appelant au numéro sans frais 1 800 268-9269 ou en s'adressant à un représentant en fonds communs de placement. On peut également nous écrire à Scotia Asset Management L.P., Scotia Plaza, 52nd Floor, 40 King Street West, Toronto, Ontario M5H 1H1, ou consulter notre site Web, www.fondsscotia.com, ou le site SEDAR, www.sedar.com.

On peut également obtenir, par un des modes susmentionnés, un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du Fonds.

Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs Scotia S.E.C., et « Fonds » désigne le Portefeuille Scotia Vision prudente 2020.

Le présent rapport peut renfermer des énoncés prospectifs sur le Fonds. Ces énoncés sont de nature prédictive et dépendent d'événements ou de situations futurs, ou y renvoient, ou incluent des termes comme « s'attend à », « planifie », « prévoit », « projette », « croit », « estime » ou d'autres expressions similaires. En outre, toute déclaration qui pourrait être faite sur le rendement futur, les stratégies, les perspectives, les plans d'action ou les projets futurs constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement, les événements, les activités et les réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux décrits explicitement ou implicitement par ces énoncés. Ces facteurs sont notamment la conjoncture économique et politique, les conditions du marché, les taux d'intérêt, les taux de change, les décisions des autorités réglementaires ou judiciaires, les changements technologiques et les événements catastrophiques. Le lecteur doit peser avec soin ces facteurs ou d'autres avant de prendre une décision en matière de placement et de s'appuyer sur ces énoncés prospectifs. Il n'entre pas dans nos intentions de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour d'autres raisons.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Résultats

Pour la période, le rendement des parts de série A du Fonds s'est établi à 1,37 %, comparativement à -0,88 % pour l'indice composé S&P/TSX (rendement global) et à 2,07 % pour l'indice de référence mixte, constitué à 43 % de l'indice obligataire universel DEX, à 28 % de l'indice composé S&P/TSX, à 21 % de l'indice MSCI Monde et à 8 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours DEX (en

dollars canadiens). Contrairement au rendement des indices, celui du Fonds est établi après déduction des frais de gestion et des charges.

Le regain d'optimisme, qui a contribué au retour en grâce des actions vers la toute fin de 2012, s'est intensifié durant le premier semestre de 2013. Les investisseurs ont salué la résolution adoptée par le Congrès américain le 1^{er} janvier 2013 au sujet de la falaise budgétaire. Au début du deuxième trimestre, l'optimisme des investisseurs envers le marché a été tempéré par les nouvelles préoccupations que suscitait la dernière série de mesures d'assouplissement quantitatif de la Réserve fédérale américaine (la « Fed »). Les représentants européens ont collaboré avec les prêteurs internationaux pour conclure une entente de sauvetage non conventionnelle avec Chypre. Par ailleurs, les difficultés politiques de l'Italie et de l'Espagne ont nui à la reprise économique de la zone euro. En janvier, le Japon a annoncé des mesures de relance sans précédent de 116 G\$ US afin de stimuler la création d'emplois et de faire augmenter le PIB de 2 %. En Chine, une politique budgétaire expansionniste combinée à la dévaluation monétaire a fait grimper les exportations en début d'année; toutefois, l'insuffisance de la masse monétaire est devenue un sujet de préoccupation national vers la fin du deuxième trimestre.

L'écart entre le rendement des principaux marchés boursiers s'est accentué durant le premier semestre de 2013, un ralentissement de la demande de produits de base ayant nui aux économies riches en ressources et aux marchés connexes. L'indice MSCI Monde a clôturé le premier semestre sur une forte note, enregistrant un rendement de 15,1 % depuis le début de l'exercice (en dollars canadiens). L'importante pondération dans le secteur des matières premières a continué de plomber l'indice composé S&P/TSX (rendement global), qui a chuté de 0,9 % durant le premier semestre. L'indice obligataire universel DEX a enregistré une perte de 1,7 % au début de l'exercice, une vague de ventes inattendue en juin ayant entraîné une chute des cours des obligations canadiennes.

Le Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation a contribué au rendement du portefeuille, tandis que le Fonds Scotia d'obligations mondiales lui a nui pour la période.

Pour la période, le Fonds a enregistré des rachats d'un montant net de 5 024 407 \$.

Événements récents

À l'aube du second semestre de 2013, les yeux demeurent tournés vers la Fed, qui doit déterminer l'échéancier pour le ralentissement, voire la suppression, de son programme d'assouplissement quantitatif. Les marchés américains de l'emploi et de l'immobilier résidentiel donnent des signes de redressement, ce qui devrait renforcer la confiance des consommateurs, et constitue un signe

positif pour les marchés d'actions nord-américains. Une réaccélération de la croissance en Chine et une stabilisation en Europe devraient générer une demande plus stable pour les produits de base, ce qui est un facteur positif pour des marchés comme ceux que représente l'indice composé S&P/TSX. Alors que le marché commence à se stabiliser, les titres à revenu fixe devraient continuer à générer un revenu régulier et à fournir une certaine sécurité pendant les périodes d'incertitude. Les craintes liées aux risques macroéconomiques ayant dominé le marché en 2012 semblent s'atténuer quelque peu. Le conseiller en valeurs estime que les actions mondiales enregistreront des rendements positifs pour le second semestre de 2013, stimulés surtout par la reprise en cours aux États-Unis. Les risques, du point de vue du conseiller en valeurs, découlent essentiellement de la crise de la dette européenne et de la volatilité persistante en Europe, alors que les marchés réagissent à l'actualité géopolitique et au retrait progressif des mesures d'assouplissement quantitatif aux États-Unis.

Le 26 août 2011, lors d'un référendum en Colombie-Britannique, une majorité de citoyens ont voté pour l'abolition de la taxe de vente harmonisée (« TVH ») dans cette province. Le 1^{er} avril 2013, le gouvernement de la Colombie-Britannique a éliminé la TVH et a rétabli l'ancien régime de la taxe fédérale sur les produits et services (« TPS ») et de la taxe de vente provinciale (« TVP »).

D'autre part, depuis le 1^{er} avril 2013, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a harmonisé sa taxe de vente provinciale avec la TPS fédérale au taux combiné de 14 %.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2013, le gouvernement du Québec a harmonisé certains aspects de la taxe de vente du Québec (« TVQ ») avec la TVH, sous réserve de certaines règles transitoires. Le fardeau fiscal global du Fonds pourrait augmenter par suite de cette harmonisation, car, entre autres raisons, les services financiers sont de manière générale désormais exemptés de la TVQ plutôt que d'être détaxés, de sorte que la TVQ que le Fonds est tenu de payer, par exemple, sur les frais de gestion et d'autres frais, n'est plus remboursable. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la TVQ est calculée à partir du prix de vente, compte non tenu de la TPS. Cependant, pour que le total des taxes à payer demeure le même, le taux de la TVQ a été augmenté à 9,975 %, pour un taux combiné de TPS et de TVQ de 14,975 %.

Modifications comptables futures

Le 12 décembre 2011, le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC ») a reporté la conversion obligatoire aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») des sociétés d'investissement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. En conséquence, le Fonds adoptera les IFRS à compter du 1^{er} janvier 2014 et publiera ses premiers états financiers en IFRS pour le semestre clos le 30 juin 2014. Les états financiers semestriels au 30 juin 2014 et les états financiers annuels au 31 décembre 2014 comprendront un état de l'actif net d'ouverture au 1^{er} janvier 2013 (la « date de transition ») et des chiffres comparatifs préparés selon les IFRS.

De plus, le 12 mai 2011, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*,

qui définit la juste valeur, établit un cadre IFRS unique pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir concernant l'évaluation de la juste valeur. Cette norme ne s'applique que lorsque d'autres normes IFRS exigent ou permettent l'évaluation à la juste valeur. Si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a un cours acheteur et un cours vendeur, l'évaluation doit correspondre au prix compris dans l'intervalle cours acheteur-cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Elle permet le recours à un cours moyen ou à d'autres méthodes d'établissement des prix utilisées par les intervenants du marché comme moyen pratique d'évaluation de la juste valeur à l'intérieur de l'intervalle cours acheteur-cours vendeur, éliminant par le fait même la différence entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part selon les PCGR en vigueur au Canada.

En outre, en octobre 2012, l'IASB a publié « Entités d'investissement » (modifications d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, d'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, et d'IAS 27, *États financiers individuels*), qui définit la notion d'entité d'investissement et établit une exception au principe de consolidation. Une entité d'investissement sera ainsi tenue d'évaluer son investissement dans la plupart de ses filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Ces modifications introduisent également de nouvelles obligations d'information pour les entités d'investissement, qui devront les appliquer pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le gestionnaire a élaboré un plan visant à respecter la date de passage des PCGR du Canada aux IFRS fixée par le CNC. Les principaux éléments du plan comprennent la détermination des différences entre les méthodes comptables actuellement utilisées par le Fonds et celles qu'il prévoit appliquer dans le cadre des IFRS, ainsi que toute méthode comptable et tout choix d'application et leur incidence, le cas échéant, sur l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds.

Selon l'analyse effectuée par le gestionnaire à ce jour, le passage aux IFRS n'aura vraisemblablement pas une incidence importante sur la valeur liquidative par part des séries du Fonds. Les principales modifications qualitatives qui découleront de l'adoption des IFRS toucheront l'évaluation de la juste valeur, la présentation des flux de trésorerie, le classement de l'actif net représentant les capitaux propres et la présentation d'informations supplémentaires par voie de notes. La conclusion actuelle du gestionnaire pourrait toutefois changer advenant la publication de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations des normes existantes.

Changement de nom du gestionnaire

Le 30 septembre 2013 ou vers cette date, le gestionnaire Gestion d'actifs Scotia S.E.C. changera de nom pour devenir 1832 Asset Management L.P.

Fusions de Fonds

Le 3 juillet 2013, le gestionnaire a annoncé qu'il demandera l'approbation des autorités de réglementation et des porteurs de parts en vue de procéder à la fusion proposée du Fonds privé Scotia à

revenu avantage (fonds dissous) et du Fonds Scotia revenu avantage (fonds maintenu); à celle du Fonds Scotia mondial des changements climatiques (fonds dissous) et du Fonds Scotia de croissance mondiale (fonds maintenu); à celle du Portefeuille Scotia Vision prudente 2010, du Portefeuille Scotia Vision dynamique 2010 (fonds dissous) et du Portefeuille de revenu Sélection Scotia (fonds maintenu); à celle du Portefeuille Scotia Vision prudente 2015, du Portefeuille Scotia Vision dynamique 2015, du Portefeuille Scotia Vision prudente 2020 (fonds dissous) et du Portefeuille de revenu et de croissance modérée Sélection Scotia (fonds maintenu); à celle du Portefeuille Scotia Vision dynamique 2020, du Portefeuille Scotia Vision prudente 2030 (fonds dissous) et du Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Sélection Scotia (fonds maintenu); et à celle du Portefeuille Scotia Vision dynamique 2030 (fonds dissous) et du Portefeuille de croissance moyenne Sélection Scotia (fonds maintenu). Si l'approbation des autorités de réglementation et des porteurs de parts est obtenue, les fusions proposées devraient avoir lieu le 13 septembre 2013, après la fermeture des bureaux. Lors des fusions, les porteurs de parts des fonds dissous échangeront leurs titres à la juste valeur à un taux de conversion établi en fonction de la juste valeur des titres correspondants des fonds maintenus.

Opérations entre apparentés

Nous assumons les fonctions de fiduciaire, de gestionnaire, d'agent comptable des registres et d'agent des transferts du Fonds lorsqu'il y a lieu. Le Fonds nous paie des frais de gestion qui peuvent varier selon chaque série de parts du Fonds. La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »), société mère du gestionnaire, reçoit des honoraires pour ses services rendus au Fonds à titre de dépositaire, qui comprennent des services d'administration et de garde et des services de tenue des registres des porteurs de parts.

Certains fonds détiennent des parts d'autres fonds gérés par le gestionnaire. De tels fonds sous-jacents paient leurs propres frais et charges, qui s'ajoutent aux frais et aux charges payables par un fonds qui investit dans ces fonds sous-jacents. Un fonds n'est pas tenu de payer des frais de gestion si le paiement de ces frais peut raisonnablement être considéré comme étant un paiement double des frais payables par un fonds sous-jacent pour un même service.

Nos sociétés affiliées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des marges en rapport avec divers services offerts au Fonds, ou avec des opérations effectuées avec le Fonds, comme les opérations bancaires et de courtage, le prêt de titres, les opérations de change et les opérations sur instruments dérivés. Nous, ou nos sociétés affiliées, pouvons réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts échangent leurs parts contre des parts de fonds libellées dans des monnaies différentes. Le Fonds a également des comptes bancaires et des clauses de découvert auprès de la Banque Scotia pour lesquels la Banque Scotia peut percevoir des frais.

Placements Scotia Inc., filiale en propriété exclusive de la Banque Scotia, est le placeur principal de certaines séries de parts du Fonds et reçoit, à ce titre, des commissions de suivi de Gestion d'actifs Scotia. Les parts du Fonds sont également placées par

l'intermédiaire de courtiers, notamment Scotia Capitaux Inc. (« SCI »), Valeurs mobilières DWM inc. (« DWM ») et Services financiers Dundee Inc. (« Dundee »), qui sont des filiales en propriété exclusive de la Banque Scotia. SCI, DWM et Dundee, comme d'autres courtiers, reçoivent une commission de suivi du gestionnaire pour le placement de certaines séries de parts du Fonds. Les commissions de suivi sont payées par Gestion d'actifs Scotia au moyen des frais de gestion reçus du Fonds et sont calculées selon la valeur moyenne de l'actif détenu par chaque courtier.

Gestion d'actifs Scotia a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») qui, de façon indépendante et impartiale, examine toute question de conflit d'intérêts qui lui est soumise par Gestion d'actifs Scotia et, à cet égard, formule des recommandations ou, dans certains cas, donne des approbations. Le CEI produit, au moins une fois par an, un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de parts du Fonds. Il est possible de consulter ce rapport sur le site Web des Fonds Scotia à l'adresse www.fondsscotia.com. Les porteurs de parts peuvent également en obtenir un exemplaire sur demande et sans frais en communiquant avec Gestion d'actifs Scotia (voir la page de couverture).

Le gestionnaire et le Fonds se sont conformés aux instructions permanentes du CEI à l'égard d'au moins un des types d'opérations suivants :

- placement dans des titres d'un émetteur apparenté, y compris la Banque Scotia, ou détention de tels titres ;
- opérations sur titres avec SCI ou des apparentés du gestionnaire ou du conseiller en valeurs, qui agissent à titre de contrepartie ;
- placement dans des titres d'un émetteur pendant la période, ou 60 jours suivant cette période, durant laquelle SCI ou un apparenté du conseiller en valeurs a agi comme preneur ferme dans la distribution de ces titres ;
- achat ou vente de titres auprès d'un fonds d'investissement géré par nous ou à celui-ci (que l'on appelle « opérations entre fonds »).

Conformément aux exigences des instructions permanentes applicables, les décisions en matière de placement liées aux types d'opérations ci-dessus i) sont prises sans influence aucune de notre part ni de la part d'une entité qui nous est apparentée et sans tenir compte de tout facteur pertinent pour nous ou pour toute entité qui nous est apparentée, ii) représentent le jugement du conseiller en valeurs à l'abri de toute considération autre que les intérêts du Fonds, iii) sont conformes à nos politiques et iv) permettent de dégager un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

De temps à autre, le Fonds peut conclure des opérations sur les titres en portefeuille avec SCI ou d'autres maisons de courtage dans lesquelles la Banque Scotia détient une participation importante (les « courtiers apparentés »). Ces courtiers apparentés peuvent toucher des commissions ou des marges si ces opérations sont conclues selon des modalités comparables à celles applicables aux courtiers non apparentés.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent présentent les principales données financières du Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats sur les cinq derniers exercices clos le 31 décembre, le cas échéant, et pour le semestre clos le 30 juin 2013. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des états financiers intermédiaires non audités du Fonds, selon le cas.

Actif net par part du Fonds¹

Parts de série A

	30 juin 2013	31 décembre				
		2012	2011	2010	2009	2008
Actif net au début de la période	\$ 10,47	10,05	10,27	9,61	8,50	10,36
Augmentation (diminution) liée aux activités						
Total des revenus	\$ 0,11	0,26	0,24	0,26	0,27	0,30
Total des charges	\$ (0,11)	(0,21)	(0,22)	(0,20)	(0,18)	(0,20)
Gains (pertes) réalisés pour la période	\$ 0,06	0,04	0,14	-	(0,40)	(0,14)
Gains (pertes) non réalisés pour la période	\$ 0,10	0,35	(0,36)	0,60	1,52	(1,70)
Augmentation (diminution) totale liée aux activités²	\$ 0,16	0,44	(0,20)	0,66	1,21	(1,74)
Distributions :						
Revenus nets de placement (hors dividendes)	\$ -	(0,01)	-	-	-	(0,01)
Dividendes	\$ -	-	(0,01)	(0,03)	(0,09)	(0,10)
Gains en capital	\$ -	-	-	-	-	-
Remboursement de capital	\$ -	-	-	-	-	-
Distributions totales pour la période³	\$ -	(0,01)	(0,01)	(0,03)	(0,09)	(0,11)
Actif net à la fin de la période⁴	\$ 10,61	10,47	10,05	10,27	9,61	8,50

¹ Ces renseignements proviennent des états financiers non audités et des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par titre présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée pour établir le prix des titres du Fonds. Cet écart est dû aux exigences des principes comptables généralement reconnus (« PCGR »), notamment du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, et peut entraîner une différence entre la valeur des titres détenus par le Fonds et calculée conformément aux PCGR et la valeur de marché utilisée pour déterminer la valeur liquidative du Fonds aux fins d'achat, de transfert et de rachat des parts du Fonds (« valeur liquidative aux fins d'établissement du prix »). La valeur liquidative pour l'établissement du prix par part à la fin de la période est présentée à la rubrique *Ratios et données supplémentaires*.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée aux activités est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, ou les deux.

⁴ L'actif net par part à la fin de la période n'est pas un montant cumulatif mais plutôt la valeur des parts du Fonds, conformément aux PCGR, à la fin de la période.

Ratios et données supplémentaires

Parts de série A

	30 juin 2013	31 décembre				
		2012	2011	2010	2009	2008
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	\$ 52 826	57 035	61 273	70 908	77 269	68 634
Nombre de parts en circulation (en milliers) ¹	4 977	5 447	6 099	6 906	8 038	8 073
Ratio des frais de gestion ²	% 2,12	2,14	2,21	2,13	2,08	2,03
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge ²	% 2,12	2,14	2,21	2,13	2,08	2,04
Ratio des frais d'opérations ³	% 0,06	0,07	0,13	0,12	0,16	0,09
Taux de rotation du portefeuille ⁴	% 1,12	5,60	14,25	13,74	33,24	28,63
Valeur liquidative par part	\$ 10,61	10,47	10,05	10,27	9,61	8,50

¹ Données à la date de clôture de la période indiquée.

² Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée, hors commissions et autres coûts de transactions, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de la période.

³ Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions de courtage et autres coûts de transactions du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

⁴ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'un exercice, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion de chaque série représentent un pourcentage de la valeur liquidative quotidienne et sont cumulés quotidiennement. Ils couvrent les frais engagés pour gérer le Fonds et nous permettent d'obtenir une analyse des placements, de formuler des recommandations et de prendre des décisions de placement pour le Fonds, de conclure des ententes de courtage en vue de l'achat ou de la vente de titres en portefeuille et de fournir ou de coordonner la prestation d'autres services.

Le gestionnaire peut, à son gré, prendre en charge les frais de gestion et les frais d'exploitation que devraient autrement payer certaines séries. Le gestionnaire peut cesser, sans avis, d'assumer les frais en tout temps.

La répartition des services reçus en contrepartie de frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

Série A	Répartition des services		
	Frais de gestion maximums (%)	Rémunération versée aux courtiers (%)	Autres* (%)
	1,80	41,51	58,49

* Tous les frais de gestion, de conseil en placement, d'administration générale, les honoraires de fiduciaire, ainsi que la marge sur la rémunération du gestionnaire.

Rendement passé

L'information sur le rendement présentée ci-après est fondée sur l'hypothèse que les distributions du Fonds effectuées au cours des périodes visées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. Si les titres du Fonds ne sont pas détenus dans un régime enregistré, ces distributions seront imposées entre les mains des porteurs de titres.

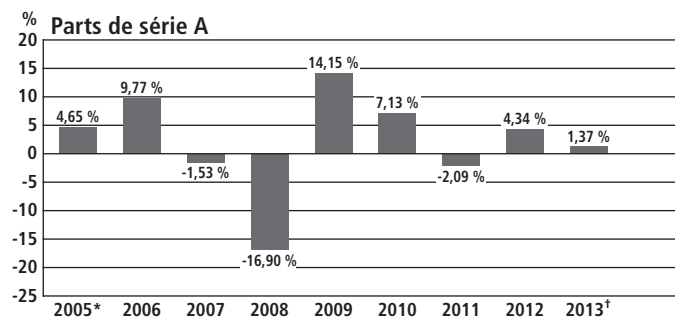
Cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Les rendements passés du Fonds ne sont pas nécessairement indicatifs de ses résultats futurs.

Tous les taux de rendement sont calculés en fonction de la valeur liquidative aux fins d'établissement du prix et sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Rendements annuels

Le graphique ci-après présente le rendement du Fonds, qui varie d'un exercice à l'autre. Il présente sous forme de pourcentage quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le 31 décembre ou le 30 juin, le cas échéant, d'un placement effectué le 1^{er} janvier de chaque exercice ou à partir de la date à laquelle une série a été créée au cours de chacun de ces exercices.



* du 20 juin au 31 déc.

† du 1^{er} janv. au 30 juin

Aperçu du portefeuille

Il s'agit de la répartition des placements du Fonds et d'une liste des principaux titres en portefeuille (jusqu'à 25, selon le cas). Les placements du Fonds varient à mesure que le conseiller en valeurs achète ou vend des titres. On peut obtenir la liste des titres en portefeuille, mise à jour trimestriellement, en appelant au 1 800 268-9269 ou en consultant le site Web www.fondsscotia.com.

Répartition de l'actif¹

	% de la valeur liquidative ²
Fonds à revenu fixe	43,9
Fonds d'actions canadiennes	31,0
Fonds d'actions étrangères	18,9
Fonds de quasi-liquidités	6,1

¹ L'actif du Fonds est constitué à 0,1 % de trésorerie et d'autres actifs et passifs.

² Fondé sur la valeur liquidative aux fins d'établissement du prix.

Principales positions

Émetteur	% de la valeur liquidative ¹
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien, série I	18,9
Fonds Scotia de revenu canadien, série I	16,8
Fonds Scotia de dividendes canadiens, série I	12,0
Fonds Scotia indiciel canadien, série I	8,9
Fonds Scotia d'obligations mondiales, série I	8,2
Fonds Scotia du marché monétaire, série I	6,0
Fonds Scotia indiciel international, série I	6,0
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation, série I	4,1
Fonds Scotia indiciel américain, série I	3,1
Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre, série I	3,0
Fonds Scotia de croissance canadienne, série I	3,0
Fonds Scotia d'actions internationales de valeur, série I	3,0
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation, série I	2,1
Fonds Scotia de potentiel américain, série I	2,0
Fonds Scotia potentiel mondial, série I	1,0
Fonds Scotia de la région du Pacifique, série I	1,0
Fonds Scotia d'Amérique latine, série I	0,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2
Valeur liquidative totale (en milliers)	52 826 \$

¹ Fondé sur la valeur liquidative aux fins d'établissement du prix.

Vous pouvez obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres renseignements concernant les fonds sous-jacents en visitant www.sedar.com.

® Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

Les Fonds Scotia sont gérés par Gestion d'actifs Scotia S.E.C., société en commandite dont le commandité est détenu en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse. Les Fonds Scotia sont offerts par l'intermédiaire de Placements Scotia Inc. ainsi que par d'autres courtiers et conseillers, dont ScotiaMcLeod® et Scotia iTRADE®, qui sont des divisions de Scotia Capitaux Inc. GCIC ltée est un sous-conseiller en valeurs du Fonds. Placements Scotia Inc., Scotia Capitaux Inc. et GCIC ltée sont détenues en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse. Scotia Capitaux Inc. est membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

